

# Croître en prospérité

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis, en France et dans les Caraïbes.



Optimum Vie s'associe à la SBE – Société de Banque et d'Expansion filiale commune de la BRED Banque Populaire et de la Banque Populaire Val de France, pour mettre à la disposition de ses courtiers et partenaires une offre bancaire, temporaire ou durable, permettant de faire le relais vers Optimum Vie, et intitulée *Optimum Relais*.

## PRINCIPE

L'intérêt, pour vous Courtier est de pouvoir capter intégralement les flux financiers de vos clients lorsque ces derniers souhaitent souscrire un contrat d'assurance vie *Optimum Placements*<sup>(1)</sup>.

En effet, vos clients sont parfois en possession d'un chèque émis à leur ordre nécessitant l'encaissement sur leur compte courant bancaire habituel.

Ce règlement peut-être un chèque d'office notarial suite à une vente immobilière, un chèque de compagnie d'assurances suite à un contrat arrivé à terme, un chèque d'avocat suite au règlement d'un préjudice... etc ; autant de situations pouvant se trouver à l'origine d'un placement de capitaux de la part de vos clients.

## SIMPLICITÉ & DISCRÉTION

Notre partenaire SBE, vous offre l'opportunité de capter les flux de votre client dans sa totalité en ouvrant un compte bancaire temporaire ou durable *Optimum Relais* (cf conditions) sur lequel votre client pourra en toute tranquillité et en toute discrétion déposer son règlement.

Au terme d'un délai de quelques jours la SBE virera les fonds à Optimum Vie pour la souscription du contrat *Optimum Placements*<sup>(1)</sup>, préalablement transmis à la Compagnie.

Ainsi le partenaire financier traditionnel de votre client n'aura pas à intervenir dans la gestion de ce dossier.

## SOUPLESSE

Si votre client ne souhaite pas conserver cette relation bancaire temporaire, il sera alors procédé à la clôture du compte de ce dernier.

Si par ailleurs votre client souhaite conserver ce compte pour en faire un compte supplémentaire (fonctionnement patrimonial, opérations spécifiques non courantes, besoin de conserver des liquidités...) il pourra bien évidemment le faire fonctionner de façon durable sur la base d'une vraie relation complémentaire à son offre traditionnelle.

## EXEMPLE

Monsieur Philippe M, vient de vendre un bien immobilier pour la somme de 178 000 € nets.

Il est en possession d'un règlement à son ordre émis par l'étude notariée chargée de l'acte.

Sur vos conseils de courtier en assurances et après réflexion, il souhaite placer cette somme intégralement sur le contrat *Optimum Placements*<sup>(1)</sup>, dans le cadre d'une optique de gestion diversifiée à moyen et long terme.

Vous procédez à la souscription du contrat d'assurance vie qui sera adressé à Optimum Vie, ainsi qu'à l'ouverture du compte *Optimum Relais* qui sera adressée à la SBE accompagnée du chèque de 178 000 € et d'une copie du contrat souscrit auprès d'Optimum Vie.

A réception la SBE procédera à l'ouverture du compte *Optimum Relais*, encaissera le chèque, puis transmettra sous quelques jours (cf : conditions) les fonds par virement à Optimum Vie pour souscription du contrat *Optimum Placements*<sup>(1)</sup> pour la somme de 178 000 €.

M. Philippe M. pourra procéder à la clôture du compte ou bien faire le choix de la garder comme compte courant supplémentaire et complémentaire à son offre existante.

*Optimum Relais* vous aura permis de capter l'intégralité du flux financier de votre client, lié à cette vente, et de réaliser la souscription du contrat *Optimum Placements*<sup>(1)</sup> en toute sérénité.

(1) Produit d'Optimum Vie, *Optimum Placements*, est un contrat d'assurance vie à capital variable libellé en unités de compte régi par le Code des Assurances.



**SIÈGE SOCIAL**  
94, rue de Courcelles  
75008 Paris  
Téléphone : 01 44 15 81 81  
Télécopieur : 01 47 54 04 98  
www.optimumfrance.com

**N° Indigo 0 820 320 322**  
0,09 € TTC / MN

### **CONDITIONS FINANCIÈRES**

L'ouverture d'un compte courant dans le seul but de réaliser une opération ponctuelle (le compte est fermé après 90 jours) représente un coût qui sera imputé au cabinet de courtage. Ce coût de 99 € par ouverture de compte sera retenu des commissions dues par Optimum Vie au titre de la souscription du contrat *Optimum Placements*<sup>(1)</sup>. Votre client ne supporte ainsi aucun frais bancaire.

L'ouverture d'un compte courant dans un but de fonctionnement durable (le compte fonctionne après 90 jours avec un solde moyen créditeur de 1000 € minimum) ne représente aucun coût pour le cabinet de courtage. Votre client relève de la tarification bancaire en vigueur à la SBE.

- *Avec Optimum Relais préservez la relation avec votre client*
- *Avec Optimum Relais préservez la capacité à utiliser pleinement les flux financiers de votre client*
- *Avec Optimum Relais préservez votre préconisation en matière de placement Assurance Vie*
- *Avec Optimum Relais préservez votre commissionnement*



**En partenariat avec :**



*Pour capter les flux financiers  
de vos clients*